

## AIDE AUX CLUBS ÉVOLUANT EN CHAMPIONNAT NATIONAL

*Le présent règlement abroge et remplace le précédent adopté par l'assemblée départementale le 9 décembre 2004.*

### Nature de l'opération

Aide aux clubs haut-marnais évoluant en championnat national afin qu'ils participent aux compétitions de haut niveau et progressent dans leur discipline.

### Bénéficiaires

Clubs évoluant en championnat national pendant la saison concernée ou accompagnement durant la Première saison de descente au niveau régional.

Pour les sports individuels, club engageant à un moment de la saison, et pour une durée limitée, une équipe disputant un championnat national par équipes.

### Dépense subventionnable

Frais engagés par la participation aux compétitions.

### Montant de la subvention

Au prorata du bilan n-1 et du budget prévisionnel de l'équipe évoluant en championnat national.

### Procédure

Le dossier type de demande de subvention est l'imprimé Cerfa 12156\*03 téléchargeable sur internet. Le club le retourne dûment complété avant le 1<sup>er</sup> octobre en joignant une attestation de son engagement officiel dans le championnat pour la saison en cours, les documents comptables et financiers (bilan et compte de résultat et budget prévisionnel de l'équipe évoluant en championnat national), le compte-rendu d'activité.

Attribution définitive de la subvention par la commission permanente après avis de la IV<sup>e</sup> commission.

## CONTACT

### Direction du développement et de l'animation du territoire

Service culture, sports et vie associative

Tél. 03 25 32 88 19

[frederic.mary@haute-marne.fr](mailto:frederic.mary@haute-marne.fr)

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du conseil départemental

Direction du développement et de l'animation du territoire

Service culture, sports et vie associative

1 rue du Commandant Hugué - CS 62127

52905 Chaumont cedex 9